

## TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2021-2022 s'effectueront **exclusivement en ligne depuis le site internet de la Région des Pays de la Loire**. Elles seront **ouvertes du 07 juin au 18 juillet 2021**, cependant il est fortement conseillé de procéder à l'inscription avant fin juin. Passé le délai du 18 juillet 2021, une majoration de 20 euros par enfant sera appliquée.

**Accédez aux inscriptions en ligne en quelques clics sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr)**

Sur le site internet, suivez le chemin d'accès suivant : Transport scolaire > Inscription et paiement > Inscriptions Transport scolaire...

- Cliquez sur « Créer un compte » s'il s'agit de la **1ère fois que vous inscrivez votre enfant** aux transports scolaires et laissez-vous guider. Vous recevrez la carte de transport fin août dans votre boîte aux lettres.
- S'il s'agit **d'un renouvellement**, renseigner vos identifiants de connexion puis mettez à jour les informations concernant votre/vos enfant(s).

**À noter : la carte de transport scolaire est valable 5 ans et doit donc être conservée d'une année à l'autre (duplicata payant). Elle sera réactivée à distance lors du renouvellement de l'inscription.**

Le saviez-vous ? Le car est un moyen de transport économique, notamment avec la mise en place de la gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant !

Pour les abonnements combinés transport en car jusqu'à la gare de Pont-Château puis en train à destination de Redon ou Nantes : une seule inscription sur le site Aléop est nécessaire mais l'élève aura 2 cartes : une carte scolaire valable 5 ans et une carte TER renouvelable tous les ans. À l'inverse pour les situations de garde alternée, les élèves auront une seule carte avec double trajet qui permettra à l'enfant de badger sur deux véhicules différents.

Renseignements : Service Transports de la Communauté de communes : 02 40 88 25 27



Transports scolaires

**Votre carte doit être conservée d'une année à l'autre.**

Elle sera rechargée à distance à la rentrée suite au renouvellement en ligne de votre inscription et de votre paiement.  
Toute carte jetée sera facturée 10 €

Pour la rentrée prochaine, j'adopte le bon réflexe !

Aléop  
Pays de la Loire  
Scolaire